

Réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2011

AMENAGEMENTS FONCIERS:

Avis sur les aménagements et les périmètres proposés par la CIAF de Remilly les Pothées, Murtin et Bogny, Sormonne et par la CIAF de Murtin et Bogny et Le Châtelet sur Sormonne.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les différentes réunions auxquelles il a participé et sur les résultats négatifs découlant des votes, suite aux propositions de modification du périmètre ou d'exclusions de parcelles.

Il évoque clairement son souhait de voir le territoire de la Commune bénéficier de cet aménagement foncier agricole et forestier, mais il rappelle qu'il est contre l'inclusion de la zone 4 et qu'il faut bien réfléchir sur les suites à donner.

Il porte à connaissance un modèle de délibération qui devrait, selon son souhait, être transmis à la Commune de Sormonne et Remilly les Pothées. Il propose à chaque membre d'y apporter, à son sens, les modifications nécessaires le débat étant ouvert.

Monsieur Philippe BOCQUET propose de modifier la phrase:

- Ayant bien compris ces choix, mais dans le respect de l'intérêt général, la Commune souhaite néanmoins le remembrement dans le périmètre proposé.

En:

- Ayant bien compris ces choix, mais dans le respect de l'intérêt général, la Commune souhaite néanmoins l'aménagement foncier de son territoire dans le périmètre proposé.

Le conseil municipal, au vue de:

- * la délibération du conseil municipal de la commune de Sormonne émettant un avis défavorable à l'aménagement foncier du nord de Sormonne,
- * la pétition des nombreux propriétaires refusant l'aménagement foncier du territoire de cette commune,
- * du retrait de la commune de Remilly les Pothées de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier,

Le conseil municipal de la commune de Murtin et Bogny se retrouve dans une situation délicate.

Ayant bien compris ces choix, mais dans le respect de l'intérêt général, la commune souhaite néanmoins l'aménagement foncier de son territoire dans le périmètre proposé.

Ceci étant, par respect pour le choix des communes voisines, la commune de Murtin et Bogny propose une solution alternative.

La commune de Murtin et Bogny propose son retrait de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Remilly les Pothées, Sormonne et Murtin et Bogny afin de laisser le libre arbitre aux communes de Sormonne et Remilly les Pothées.

La commune de Murtin et Bogny souhaiterait dans le cas où la proposition serait retenue, que la partie de son territoire incluse dans le périmètre de la CIAF Sormonne, Remilly les Pothées, Murtin et Bogny soit rattachée à la CIAF de Le Chatelet sur Sormonne et Murtin et Bogny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la délibération telle qu'elle est rédigée et décide de la transmettre aux maires des communes de Remilly les Pothées et Sormonne.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE:

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur les modalités d'entrée de la Commune dans l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale "Val et Plateau d'Ardenne". Il rappelle que cette adhésion peut être réalisée à tout moment et ne perturbe en aucun cas les mesures fiscales engagées pour l'année 2011.

Proposant au Conseil Municipal de se positionner sur ce sujet, à l'unanimité les membres demandent une adhésion à la Communauté de Communes "Val et Plateau d'Ardenne" au 01 juillet 2011.

Egalement, Monsieur le Maire relate un courrier, daté du 04 mai 2011, en provenance des services préfectoraux qui nous demande notre avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans un délai de trois mois, à compter de cette notification, conformément à l'Article 35 de la Loi n°201-1563.

Après avoir donné lecture d'un courrier du Député Philippe VUILQUE qui aborde les défauts importants de ce schéma, monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ayant pris connaissance:

- * du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale établi par les services préfectoraux et notifié le 04 mai 2011 qui présente des modifications importantes de la situation actuelle,
- * de l'article 35 de la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales qui stipule que l'avis du conseil municipal est requis dans un délai de trois mois,
- * et considérant sa récente demande d'intégration dans la Communauté de Communes "Val et Plateau d'Ardenne"
 - décide, à la majorité, par 7 abstentions et 2 pour, de s'abstenir de donner un avis sur le schéma actuel.

ADOPTION DE LA CHARTRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet de charte du Parc Naturel Régional des Ardennes.

DIVERS:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur:

- les travaux de remise en état de la tombe du soldat PRUD'HOMME.
- un courrier du Conseil Général nous informant sur les modalités de prise en charge des transports scolaires.
- une directive du Grenelle de l'environnement entraînant une diminution des contraintes
- les différentes subventions déjà accordées pour les travaux de l'église de Murtin à savoir:
 - * la Région Champagne Ardenne: 24615€00.
 - * la Préfecture des Ardennes: 29538€00.
- Une demande d'aide au titre du Fonds de Solidarité Logement, en provenance des services du Conseil Général qui reçoit un avis défavorable.
- le tirage des jurés, le 07 juin 2011 en Mairie de Cliron, qui verra la présence de Philippe BOCQUET.
- la Commission qui sera chargée de la mise en place et du suivi des stands lors des locations et serait composé de: Philippe BOCQUET, Franck LEPORCQ, Alain SINET, Manuel DUMANGE, Régis CLARY.